

d'anerie," a dit Montaigne, et ce mot est bien vrai appliqué à l'abus des liqueurs fortes.

Le genièvre réchauffe. Il produit, en effet, lors de son ingestion, une sensation de chaleur, mais bientôt suivie d'un abaissement de la température normale. Loin de pouvoir mieux lutter contre le froid extérieur, ceux qui abusent de l'alcool y sont très sensibles, comme le prouvent les pleurésies et les fluxions auxquelles ils sont fort sujets.

Le genièvre donne des forces, excite l'activité. L'alcool active la circulation et sur-excite les nerfs ; il trompe la faim, il diminue momentanément la fatigue, et stimule comme le ferait un accès de fièvre. Comme il ne nourrit pas, la dépense de forces qu'il provoque *affaiblit* en réalité ; aussi cette énergie factice et malade est promptement suivie d'abattement. C'est l'alimentation qui soutient les forces, qui en retient la chaleur naturelle : l'argent dépensé en boisson serait plus utilement consacré à rendre la nourriture plus fortifiante.

Les liqueurs ouvrent l'appétit, facilitent la digestion. Si l'appétit ne vient pas naturellement, l'alcool ne peut le créer ; il peut seulement, en irritant l'estomac, produire un besoin trompeur qui fait manger ; pris à jeun ou avant les repas, son action corrosive, qui s'exerce directement sur l'estomac vide, est très funeste. L'alcool altère tellement l'estomac que ceux qui en abusent perdent complètement l'appétit.

Les liqueurs prises à la fin des repas, en guise de digestif, peuvent n'être pas malfaisantes ; mais l'ingestion d'une substance irritante ne peut jamais être favorable à l'estomac.

Le genièvre préserve des maladies contagieuses. Le préjugé populaire voit dans la goutte une véritable panacée, un remède à tous les maux ; on la préconise surtout en temps d'épidémie. Cependant, c'est parmi les alcoolisés que la con-

tagion fait le plus de victimes. Leur organisme miné par l'alcool ne peut offrir aucune résistance au mal ; chez eux, toutes les maladies, contagieuses et autres, prennent un caractère de gravité exceptionnelle.

M. DU CAJU.

Variétés.

Le catholicisme dans le Royaume-Uni.—*L'Annuaire catholique* pour 1896, publié à Londres sous les auspices du cardinal Vaughan, donne d'intéressants détails sur l'état présent de la religion catholique dans l'empire britannique.

Parmi les 70 cardinaux du Sacré Collège, on en compte 4 de langue anglaise. Il y a en Angleterre et dans tout le pays de Galles, 17 évêques—y compris le vicaire apostolique de Galles.—Il y en a 7 autres en Ecosse. Le nombre des prêtres dans la Grande-Bretagne est de 3,014 ; ils desservent 1,780 églises, chapelles et missions ; parmi ces prêtres, 2,000 sont réguliers ; en outre, il y a en Angleterre un archevêque et deux évêques *in partibus*.

La religion catholique romaine est professée par 41 pairs d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, par 53 baronnets, 15 conseillers privés, 3 membres anglais et 67 membres irlandais du parlement.

La population catholique du Royaume-Uni comprend environ 5 millions et demi de fidèles, dont 1,500,000 pour l'Angleterre et le pays de Galles, 365,000 pour l'Ecosse, 350,000 pour l'Irlande.

En y ajoutant le Canada, l'Australie, les Indes et les autres colonies et possessions anglaises, la population catholique de l'empire britannique s'élève au total de 10,250,000.

(L'Ouvrier catholique.)